

AVENANT DE SUBSTITUTION DE TITULAIRE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La commune de ROUSSILLON, dont le siège est situé 2 Place de la Mairie, 84220 ROUSSILLON sous le numéro Siret 218 401 024 00011

Ci-après dénommée « la Collectivité »,

ET

La société ASIGEO DEV,

Société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros, dont le siège social est 1740 Avenue du Maréchal Juin, Immeuble le Mercure – 30900 NÎMES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nîmes sous le numéro 519 650 337,

Ci-après dénommée « l'Ancien Titulaire »,

ET

La société BE TECH SUD,

Société à responsabilité limitée au capital de 100.000 euros, dont le siège social est situé 384 rue Etienne Lenoir 30900 NIMES, immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Nîmes sous le numéro 481 771 202,

Ci-après dénommée « le Nouveau Titulaire »,

PREAMBULE

La Collectivité et l'Ancien Titulaire ont conclu un contrat relatif à la fourniture, à l'accès et à la maintenance du logiciel ASIGEO, ci-après dénommé « le Contrat ».

Le Nouveau Titulaire a acquis auprès de l'Ancien Titulaire :

- Les droits de propriété intellectuelle afférents audit logiciel,
- Ainsi que l'activité et les contrats afférents à son exploitation.

La Collectivité a été informée de cette opération et accepte, par le présent avenant, la substitution de titulaire dans les conditions ci-après définies.

Il a donc été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de constater et organiser la substitution du Nouveau Titulaire à l'Ancien Titulaire en qualité de titulaire du Contrat, conformément aux règles applicables à la commande publique.

ARTICLE 2 – SUBSTITUTION DE TITULAIRE

À compter du 1er janvier 2026, le Nouveau Titulaire est substitué de plein droit à l'Ancien Titulaire pour l'exécution du Contrat.

Le nouveau Titulaire est réputé titulaire du Contrat dans l'ensemble de ses droits et obligations, sans modification de l'objet, des conditions financières ni des caractéristiques essentielles du Contrat.

Paraphe

SM VL

ARTICLE 3 – CONTINUITE CONTRACTUELLE

La substitution de titulaire n'emporte ni résiliation, ni création d'un nouveau contrat, mais assure la continuité de l'exécution du Contrat.

Les prestations se poursuivent sans interruption dans l'intérêt du service public.

ARTICLE 4 – SITUATION FINANCIERE ET FACTURATION

À compter de la date de substitution mentionnée à l'article 2 :

- Les prestations exécutées sont facturées par le Nouveau Titulaire,
- Les paiements sont effectués au profit du Nouveau Titulaire,
- L'Ancien Titulaire ne pourra plus émettre aucune facture au titre du Contrat.
- Les prestations antérieurement exécutées demeurent régies par les conditions contractuelles initiales.

ARTICLE 5 – ABSENCE DE MODIFICATION SUBSTANCIELLE

Les parties déclarent que le présent avenant :

- N'entraîne aucune modification substantielle du Contrat,
- Ne modifie ni son économie générale, ni son objet,
- Est conclu dans le respect des règles applicables à la commande publique.

ARTICLE 6 – MAINTIEN DES AUTRES STIPULATIONS

Toutes les autres stipulations du Contrat demeurent inchangées et continuent de produire leurs effets.

ARTICLE 7 – ENTREE EN VIGUEUR

Le présent avenant entre en vigueur à compter de sa date de signature par l'ensemble des parties.

Fait à ROUSSILLON le 23 / 02 / 2026
(Lieu de signature) (Date de signature)

Signatures :

Pour la Collectivité

Nom : M. G. BONNELLY

Fonction : Maire de ROUSSILLON

Signature + Tampon officiel

Pour l'Ancien Titulaire

Nom : Stéphan MARASCO

Fonction : Gérant

Signature + Tampon officiel

Pour le Nouveau Titulaire

Nom : Vincent LEBLANC

Fonction : Gérant

Signature + Tampon officiel



Paraphe
SM VL

Marasco

ASIGEO DEV

1740 Avenue Maréchal Juin
Le Mercure
30900 NIMES
Tél. 04 28 70 04 16 - Fax : 04 66 28 19 54
contact@asigeodev.eu

[Signature]

BE TECH SUD

384 Rue Etienne Lenoir
30900 NIMES
Tél. 04 66 28 19 05
contact@betechsud.com
N° SIRET : 481 771 202 00050